

Conseil d'administration

Séance du 24 mars 2025, sous la présidence de M. Alain BEZIRARD

Présents :

M. Jean-Philippe ANDRIES, *en visio*
M. Alain BEZIRARD, *en visio*
M. Michel BORREWATER, *en visio*
M. Alain CAMBIEN, *en visio*
Mme Françoise GOUBE, *en visio*
M. Christophe GRAS

Excusés :

Mme Charlotte BRUN, *pouvoir donné à M. Alain BEZIRARD*
M. Alexandre GARCIN
M. Alexis HOuset
Mme Isabelle MARIAGE-DESREUX
M. Julien PILETTE

Délibération n°25.03

Objet : Groupement de commandes pour la fourniture de mise à jour de logiciel, assistance et aide technique à l'évolution des systèmes de supervision - Renouvellement de l'accord-cadre à bons de commande en procédure négociée sans mise en concurrence avec AREAL

Adoptée à l'unanimité

Sourcéo – Groupement de commandes pour la fourniture de mise à jour de logiciel, assistance et aide technique à l'évolution des systèmes de supervision - Renouvellement de l'accord-cadre à bons de commande en procédure négociée sans mise en concurrence avec AREAL

L'accord-cadre n°2021-21EA0300 de fourniture de mise à jour de logiciel, assistance et aide technique à l'évolution des systèmes de supervision, conclu en groupement de commandes avec la MEL (DEA) arrive à terme le 26 avril prochain.

Le titulaire, AREAL, détenant l'exclusivité de vente, mise à jour et maintenance des licences Topkapi, ce renouvellement relève d'une procédure négociée sans publication d'un avis de marché.

L'accord cadre à bons de commande, d'une durée de quatre ans, est conclu pour des montants minimum de 100 000 EUR HT et maximum 400 000 EUR HT.

L'estimation des dépenses annuelles pour ce marché est de 77 500 EUR HT, répartie comme suit entre les membres du groupement :

- 27 500 EUR HT pour la MEL dont 22 500 EUR en fonctionnement et 5 000 EUR en investissement,
- 50 000 EUR HT pour Sourcéo dont 35 000 EUR en exploitation et 15 000 EUR en investissement.

En conséquence, il vous est demandé de :

- 1°) approuver les dispositions qui précèdent ;
- 2°) autoriser le renouvellement en procédure négociée sans publication d'un avis de marché de l'accord-cadre à bons de commande pour la fourniture de mise à jour de logiciel, assistance et aide technique à l'évolution des systèmes de supervision avec AREAL dans le cadre d'un groupement de commande avec la Métropole Européenne de Lille et désigner coordonnatrice cette dernière ;
- 3°) imputer les dépenses aux art. 6156 et 2051, dans la limite des crédits ouverts à nos documents budgétaires.